

Date de la convocation : 14 janvier 2010

Présents : BILLOT Maryse ; BOBILLIER Christine ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCHEMITT Benoît ; JACOB Alexis ; JUAREZ Emilio ; LANTUÉJOUL Philippe ; LIHOREAU-GAMBA Véronique ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusés : VUILLEMIN Jean-Louis procuration à JUAREZ Emilio ;
 ABDELAZIZ Karim procuration à RENAUDE Régis ;
 FABREGUES Daniel ;

Absent : LEFEVRE Gérard.

Philippe LANTUÉJOUL a été désigné secrétaire.
La séance est ouverte à 20 heures 05.

En préambule M. le Maire propose une minute de silence pour toutes les victimes haïtiennes.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 DÉCEMBRE 2009

Modification à apporter sur la date notée dans le titre du compte rendu : il faut lire le 15 décembre 2009 et non le 15 décembre 2010.

Cette modification apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

- Proposition d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :
Commission administration finances : projet immobilier de centre-bourg.
- Proposition de modifier l'ordre des points de l'ordre du jour.
Adoptées à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations

- **Samedi 6 février à partir de 14h30** Stage de danse et soirée country animés par David LINGER et DJREM, Espace du Marais.
- **Dimanche 14 février à 12 h** Couscous dansant organisé par l'association des Anciens Combattants, Espace du Marais.
- **Mercredi 24 février à 17 h et 20 h** Cinéma, Espace du Marais.
- **Samedi 27 février à 20 h 30** Soirée costumée organisée par le comité de jumelage salle GUINEMAND.

2. Concert Jane BIRKIN le 26 janvier 2010

L'objectif des 470 places à vendre est atteint. Toute la logistique autour du concert est finalisée.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

3. Poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, passage à plein temps à compter du 1^{er} février 2010

Il est proposé d'augmenter, de 28 à 35 heures hebdomadaires, le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe occupé par M. Jacques KOLLY à compter du 01/02/2010 afin de faire face au surcroît de travail dû à l'établissement des passeports et à la mise à jour du site internet.

Adopté à l'unanimité.

4. Nouvel investissement à autoriser avant le vote du budget : TV Maternelle

Le téléviseur de l'école maternelle étant en panne, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser, avant le D.O.B., l'achat d'un nouveau téléviseur pour la somme de 500 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

5. Cession du tracteur ERGOS

Lors du Conseil Municipal du 17/11/2009, il a été décidé l'achat d'un nouveau tracteur et la cession du tracteur ERGOS.

Une délibération a été rattachée au Conseil municipal du 15/12/2009 afin de valider cette cession.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

6. Contrat Territorial Jeunesse : fin du contrat le 31 août 2010

Le Conseil municipal doit se positionner sur le renouvellement à partir du 01/09/2010 et pour une durée de 3 ans du C.T.J., signé en partenariat avec Mamirolle, Le Gratteris, La Chevillotte et le Conseil général. Les chiffres du compte d'exploitation 2009 et du budget prévisionnel 2010 ne sont pas encore présentés par Familles Rurales Mamirolle.

La commission Affaires Sociales, a établi un bilan des actions réalisées et constaté que celui-ci était mitigé quant à la fréquentation des adolescents saônois.

Le non-renouvellement du C.T.J. est voté à l'unanimité.

7. Attribution des subventions du contrat enfance jeunesse à Familles Rurales pour les actions 2008

Par délibération du 28 mai 2008, le Conseil municipal avait approuvé un financement maximum de 137 018,50 € selon le programme présenté. Après analyse et vérifications des pièces financières du compte d'exploitation de l'association, les actions 2008 font apparaître une participation de la C.A.F. de 58 091 € en 2008.

Le versement de la commune s'élève à 100 703 €, C.A.F. incluse.

M. le Maire rappelle la continuité des engagements vis-à-vis de Familles Rurales en précisant qu'en 2009, la commune augmentera de 17,34 % sa participation par rapport à 2008.

Le Conseil municipal doit approuver le versement de la somme de 4 790,05 € qui représente le solde des actions financées par la CAF et la commune pour l'année 2008, les crédits seront inscrits au compte 6558 du budget primitif 2010.

Approuvé à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME

8. Etat des demandes d'urbanisme

DP DEPOT	HELMER André	32 Grande Rue	Capteurs solaires		02553209C0085
	SIB pour le compte de AGF-ALLIANS	3 bis Grande Rue	Remplacement des enseignes		02553209C0086
	DORDOR Isabelle	28 Grande Rue	Balcon ossature bois Changement fenêtre en porte fenêtre Clôture		02553210C0001
	BREDILLET Roger	32 rue du Hameau	Ravalement des façades		02553210C0002
DP DECISION	LANTOINE Gérard	13 rue des Castors	Changement fenêtre en porte fenêtre Construction d'une terrasse	Accordé	02553209C0079
	BOUSSOUR Saïd	3 rue de la Poste	Aménagement combles avec 3 velux	Retrait de l'autorisation	
	PAGNOT André	5 rue du Clousey	Isolation des façades + crépi	Accordé	02553209C0078
	PAUPE David	21 rue Louis Pergaud	Modif taille fenêtre - Pose d'un velux	Accordé	02553209C0083
	COULET Françoise	1 rue du Bouleau	Détachement d'un terrain à bâtir	Accordé	02553209C0081
	QUENOT Jean-Pierre	19 rue du Clousey	Extension	Accordé	02553209C0084
	CONTOZ Guy	12 Grande Rue	Changement destination local commercial en T1	Tacite	02553209C0082
HELMER André	32 Grande Rue	Capteurs solaires	Tacite	02553209C0085	
PC DEPOT	GISSAT / CHENU	Lot. Pré Devant la Cure	CN		02553209C0017
	DOLTIP	Essart Magnin	Funérarium		02553209C0019
	HUMBERT Olivier	1 ter avenue de la Gare	Véranda / Transformation fenêtre en porte-fenêtre		02553209C0020
	BADOZ Robert	Lot. Pré Devant la Cure	CN		02553209C0021

	LINGET Sylvaine MOLIN Olivier et Diana	20 rue des Anémones Lot. Pré Devant la Cure	Auvent CN		02553209C0022 02553209C0023
PC DECISION	SALOMON/SAUGE DUCOULOUX Michel et Christine	Lot. Pré Devant la Cure	CN	Accordé	02553209C0015
		5 rue de la Corvée	Garage	Accordé	02553209C0018
CUa DECISION	MAIRE Guy	La Noue	Simple information		02553209C0042
Cu b DEPOT	MONNIN Marcelle	Rue de la Mairie	Opérationnel		02553209C0043
DIA	SCP MARCONOT Me ZEDET Me PASQUIER	21 rue Croix de Mission 19 B rue du Clousey 6 rue des Tilleuls	LEFEVRE Gérard SARL BBI VILLAUME Raphael		

9. Travaux viabilité du Centre de Première Intervention Rapproché : signature de la convention de transfert avec le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue

Par délibération du 1^{er} octobre 2008, la commune a décidé de rétrocéder une partie d'une parcelle communale à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon afin d'y implanter un Centre de Première Intervention Rapproché.

Les travaux de viabilisation du terrain dus par la commune, ont été engagés le 12 novembre 2009.

Une convention ayant pour objet de spécifier les procédures et les règles générales à suivre pour la réalisation du réseau d'eau potable d'une part et d'autoriser le transfert des nouveaux ouvrages ainsi réalisés d'autre part doit intervenir.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter les termes de la convention du Syndicat des Eaux de la Haute Loue correspondante et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Approuvé à l'unanimité.

10. Travaux d'assainissement rue de la Fontaine : choix du Maître d'oeuvre

Pour la mission de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux d'assainissement rue de la Fontaine, deux cabinets ont répondu : B.E.J. et PÖYRY.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir le devis de B.E.J., le mieux-disant pour la somme de 18 560 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

11. Terrain « le pré devant la cure » : projet de délibération pour un sursis à statuer

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2002, la commune met en œuvre la restructuration du centre-bourg. En effet, l'augmentation constante du nombre d'habitants et l'extension de son agglomération d'une part, l'implantation et l'agrandissement des surfaces commerciales en périphérie d'autre part entraînent de nombreux changements dans les flux de circulation et la configuration du centre du village.

C'est ainsi que différentes études ont fait valoir une restructuration du centre-bourg pour les voies d'accès et de circulation ainsi que pour l'implantation des services publics et d'intérêt collectif.

Dès 2001, les opérations de restructuration ont commencé

- en 2001 : acquisition de la maison LAMBERT, ancienne ferme située au centre du village, transformée en médiathèque et abritant les activités du périscolaire,
- en 2003 : étude sur les voies de circulation du centre-bourg destinée à prévoir les besoins d'élargissement et d'acquisitions,
- en 2003 : acquisition de la maison MENETRIER, ancienne ferme située au centre du village destinée à la démolition pour y implanter des parkings et un bâtiment public/privé comportant un pôle médical et une salle polyvalente communale,
- en 2004 : restructuration des réseaux, des surfaces et aménagement paysager de la rue de la Mairie, voie d'accès principale du centre-bourg,
- en 2005 : implantation de la crèche / halte-garderie près de l'église, sur un terrain communal et création de parkings, d'une voie d'accès et de circulation au centre-bourg pour ce bâtiment.

En 2006, l'A.U.D.A.B. a été diligentée par la commune pour réaliser une étude d'implantation de plusieurs services et équipements publics (gendarmerie, école notamment). Cette étude a mis en évidence un projet d'implantation de ces équipements sur un périmètre concernant des terrains appartenant à des propriétaires privés dans le prolongement des équipements publics existants.

La commune a souhaité poursuivre la réflexion et compléter cette première étude. Elle mène actuellement des études sur les différents projets d'implantation des équipements futurs à l'intérieur de ce périmètre d'étude. Afin d'éviter tous travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du projet d'équipements publics étudiés, Monsieur le Maire propose de prendre en considération la mise à l'étude du projet dans le périmètre joint en annexe de la présente délibération.

L'exposé du M. le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- confirme la prise en considération de la mise à l'étude du projet d'implantation d'équipements publics en centre bourg et approuve à cet effet l'instauration d'un périmètre d'études tel que défini au plan joint en annexe et à l'intérieur duquel, en application des articles L. 111-10 et L. 111-7 du code de l'urbanisme, une décision de sursis à statuer pourra être opposée à toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet d'implantation des équipements publics,
- autorise M. le Maire à signer tout document lié à la mise en œuvre de ces décisions,

La présente délibération sera affichée pendant une période d'un mois.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

COMMISSION COMMERCE – ENVIRONNEMENT

12. Affouages

Le marquage des affouages est terminé grâce au travail important des garants et malgré le mauvais temps.

Les lots seront attribués vendredi 22/01/2010 à 19 h et le façonnage autorisé à partir du lundi 25/01/2010.

13. Subvention travaux parcelle 42

Les travaux pour la réalisation du chemin forestier en direction de la ferme saint Antoine ont commencé. Deux subventions ont été obtenues du Conseil général et de la D.D.A.F. à hauteur de 50 % des travaux.

Intervention de M. le Maire

« Les trois points qui vont suivre sont d'une grande importance et d'un enjeu considérable pour nos administrés, l'avenir et le positionnement de notre commune sur le territoire du Plateau et au sein de notre Agglomération.

Ces investissements nécessaires en matière d'équipement ne feront que renforcer encore un peu plus notre rôle de bourg-centre et conforteront par nos services l'attractivité pour nos administrés pour nos commerces et pour notre économie.

Ces investissements sur notre commune avec l'arrivée aujourd'hui imminente de la voie des Mercureaux et la définition du Schéma de Cohérence Territoriale où notre commune est clairement identifiée permettront le développement attendu et projeté.

La réhabilitation du plateau sportif, la réorganisation des écoles et l'aménagement du centre-bourg sont les trois grands projets que je vous rappelle, nous avons défendus avec la liste Saône demain et ce pour le mandat en cours 2008-2014 pour lequel nous avons été élus.

J'ai bien conscience que ces investissements ont un coût mais ne pas les faire, contribuerait à ne plus affirmer notre volonté d'être équipé à la hauteur de nos besoins et aux attentes de nos administrés.

Les demandes pressantes des plus hautes sphères de l'état encouragent bien nos collectivités à investir afin que le plan de relance permette de maintenir et redynamiser notre économie, nos emplois et la défense de nos entreprises.

Ce besoin d'équipement qui est indéniable, la demande de plus en plus pressante de nos administrés, de nos associations, de nos clubs, de nos professionnels, nous encouragent bien à les faire.

Le besoin d'équiper les différents sites aux normes d'accessibilités, aux normes environnementales, et plus généralement sécurisés n'est plus à démontrer et nous sommes tous bien conscients de la vétusté et de la faiblesse de nos équipements actuels.

Notre rôle en tant qu'élus d'une commune centre bourg consiste vous l'aurez compris à amplifier la qualité de nos services publics, de nos équipements et ce pour toutes les générations.

Le taux d'endettement et la capacité d'investissement de notre commune ne nous permettent pas effectivement de tout réaliser dans l'immédiat. Mais cela ne doit pas nous empêcher de rester ambitieux, d'agir et d'investir progressivement sur ces trois projets.

Nous avons mené les études détaillées afin d'être éclairés sur toutes les composantes des projets et sur leurs coûts globaux. Nous savons que durant notre mandat tout ne pourra être réalisé. La réflexion conjointe sur les trois projets, garante d'une évolution cohérente de notre ville, n'exclut pas les modifications que les équipes municipales futures souhaiteront apporter.

Ne pas engager conjointement ces trois réalisations serait préjudiciable pour l'avenir de notre commune. La responsabilité de chacun d'entre nous est d'avoir une vision claire et ambitieuse du devenir de Saône première commune du Plateau et deuxième ville du Grand Besançon. »

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

14. Projet immobilier de centre-bourg

Par délibération du 11 septembre 2009, le Conseil municipal a autorisé la sedD à étudier, à ses frais, la faisabilité d'un immeuble de 1 200 m² environ, à construire en centre bourg à Saône, sur la base du programme initial suivant :

- Une salle polyvalente municipale d'une surface de 300 m² environ,
- Un pôle médical de 150 à 300 m²,
- Un ensemble de bureaux et services de 600 m² environ.

Le rapport d'étape a été présenté aux élus le 5 janvier 2010. Les éléments qui en résultent, permettent d'envisager un approfondissement des études, dans le but d'aboutir à la réalisation du projet.

La commune céderait 12 ares de terrain à la sedD pour un montant de 90 720 € et la commune achèterait la salle polyvalente du rez-de-chaussée d'une surface de 320 m² pour la somme de 563 200 € HT.

Il est précisé que les aménagements des abords sont prévus dans la phase 5 du projet centre bourg et que la démolition de la maison MENETRIER sera envisagée lorsque des locaux provisoires seront mis à disposition des associations concernées.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur :

- la poursuite de l'étude opérationnelle aux frais et risques de la sedD,
- la réservation du terrain d'emprise de l'opération en vue de la cession à la sedD, à l'issue des études opérationnelles,
- la réservation d'une surface d'environ 320 m² pour y aménager une salle polyvalente.

Les prix de vente du terrain et d'achat des locaux seront validés lors d'un prochain Conseil municipal au vu du bilan prévisionnel qui sera établi à l'issue de ces études.

Adopté : à 18 voix pour, 2 voix contre (Jean Louis VUILLEMIN ; Karim ABDELAZIZ).

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

15. Projet école

Le bureau d'études MP Conseil a travaillé à partir du cahier des charges réalisé par la commune avec l'aide des services de l'AUDAB et après avoir consulté les utilisateurs que sont d'une part les enseignants et d'autre part les parents d'élèves.

L'étude a porté sur l'analyse comparative de deux sites, la définition des besoins et l'organisation fonctionnelle, la faisabilité spatiale du projet sur chaque site, le budget et le calendrier prévisionnel des travaux.

Le projet porte sur :

- La réalisation d'un groupe scolaire élémentaire de 11 classes, soit par réhabilitation et extension du site actuel de la mairie, soit par construction d'un bâtiment neuf sur le terrain « le pré devant la cure ».
- L'intégration d'un restaurant scolaire,
- La conception d'accès sécurisés,
- L'intégration de la problématique de Haute Qualité Environnementale.

Le comité de pilotage élargi (élus, représentants des parents d'élèves, des enseignants, du périscolaire, A.U.D.A.B., C.A.U.E., Conseil général, agence foncière, D.D.E.A.) a été réuni le 14 janvier pour entendre les résultats de cette étude de faisabilité. Monsieur DIRINGER a fait clairement apparaître les avantages et les inconvénients de chaque site. Ce rapport correspond à la tranche ferme de notre commande.

Il ressort de cette étude les éléments forts suivants :

Pour le site de la mairie : le terrain communal est suffisant pour les travaux d'extension ; du fait des travaux à envisager, il sera possible de phaser le projet et de réaliser en fonction des possibilités financières :

- la construction de 8 classes,
- la réhabilitation du bâtiment actuel,
- le restaurant scolaire.

Le coût total est inférieur au coût proposé pour la construction neuve sur le terrain « le pré devant la cure », sachant la commune ne maîtrise pas le foncier.

Suite à la présentation de M. DIRINGER, quelques réflexions ont été apportées par les participants, qui seront prises en compte par le bureau d'études.

A l'issue de la présentation en comité de pilotage, chaque participant a exprimé son ressenti par rapport à chaque site : le site de la mairie avec extension et restructuration a été préféré à l'unanimité pour des raisons budgétaires, parce que la commune est propriétaire du terrain, et que la localisation un peu en retrait est plus calme.

Budget total :

- Site de la mairie : 3 664 725 € HT
- Site « le pré devant la cure » : 4 815 513 € HT

Mise en service programmée : rentrée 2013 pour le site mairie et rentrée 2012 pour le site « le pré devant la cure »

Après échanges, le Conseil municipal se prononce sur l'implantation du futur groupe scolaire sur le site de la mairie :

Adopté à la majorité : 17 voix pour, 3 voix contre (Jean Louis VUILLEMIN ; Karim ABDELAZIZ ; Christian PRAOM).

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'étude de faisabilité relative à la construction du groupe scolaire, telle que présentée ;
- de charger M. le Maire de solliciter toute subvention susceptible d'être versée auprès des organismes et institutions compétents, notamment auprès de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général du Doubs et de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- d'autoriser M. le Maire à affermir la tranche conditionnelle du marché confié à la société MP Conseil, pour la réalisation du Programme Technique Détaillé, constituant le cahier des charges des maîtres d'œuvre ;
- d'autoriser M. le Maire à engager la consultation de maîtrise d'œuvre et de toutes les prestations intellectuelles nécessaires à la réalisation du projet.

Adopté à la majorité : 14 voix pour, 5 voix contre (Jean Louis VUILLEMIN ; Karim ABDELAZIZ ; Claude MENETRIER ; Véronique LIHOREAU-GAMBA ; Christian PRAOM), 1 abstention (Emilio JUAREZ).

COMMISSION PATRIMOINE

16. Plateau sportif : validation du programme, des coûts et du planning

Le Programme Technique Détaillé pour la réalisation du complexe sportif rédigé par SODEREC et AMOFI a été présenté aux élus.

L'opération consiste à :

- créer un gymnase (avec 4 salles de sport, 6 vestiaires, des tribunes pour 100 personnes),
- aménager un terrain de football en gazon synthétique avec gradins et vestiaires,
- construire un logement pour le gardien,
- clôturer le site,

Il est envisagé de chauffer ce bâtiment au moyen d'une chaufferie bois qui fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité.

Le Programme Technique Détaillé présente l'estimatif toutes dépenses confondues (hors chaufferie bois).

Après débat le Conseil municipal doit décider :

- de valider ce Programme Technique Détaillé et son enveloppe financière,
- d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre,
- d'autoriser M. le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires permettant d'assurer le financement de ce programme, notamment de demander les subventions auprès de l'Etat, Jeunesse et sport, le Conseil régional, le Conseil général du Doubs, les fédérations sportives.

Adopté à la majorité : 15 voix pour, 2 voix contre (Jean Louis VUILLEMIN ; Karim ABDELAZIZ), 3 abstentions (Emilio JUAREZ ; Claude MENETRIER ; Véronique LIHOREAU-GAMBA).

M. le Maire remercie les élus qui s'investissent par leur travail dans les projets de la commune et plus particulièrement ceux qui s'investissent malgré leur opposition au projet et ceci dans le but d'un débat constructif.

17. Plateau sportif : validation des membres du jury de concours

Pour la construction du complexe sportif, il y a lieu de lancer un concours pour le choix d'un maître d'œuvre et il est nécessaire, pour cela, de constituer un jury spécifique.

Le jury pour le choix du maître d'œuvre pour le concours du plateau sportif doit être composé de :

- M. Alain VIENNET – président, membre de droit,
- Un architecte proposé par l'ordre des architectes,
- M. TOUZALIN, ingénieur,
- Deux élus.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de concours conformément aux dispositions des articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics ;
- de décider que le jury sera composé de :
 - M. Alain VIENNET – président
 - M. Philippe LANTUÉJOUL,
 - Mme Nicole FILSJEAN,

- Un architecte proposé par l'ordre des architectes,
 - M. TOUZALIN, ingénieur.
- de fixer l'indemnité donnée aux trois candidats retenus à 12 000 € HT.

Adopté à la majorité : 15 voix pour, 2 voix contre (Jean Louis VUILLEMIN ; Karim ABDELAZIZ), 3 abstentions (Emilio JUAREZ ; Claude MENETRIER ; Véronique LIHOREAU-GAMBA).

QUESTIONS-DIVERSES

18. Repas des anciens

Le repas des anciens du 9 janvier et la distribution des colis se sont bien déroulés grâce à la participation des élus, des conjoints et des bénévoles.

Le portage des colis à la Maison de Retraite aura lieu le 31/01/2010 avec la participation de la Batterie Fanfare et des Anciens Combattants. Les élus qui souhaitent participer voudront bien en informer Dominique PEYRARD.

19. Courrier de l'association Familles Rurales

L'association Familles Rurales de Saône a, par courrier adressé au Conseil municipal, demandé d'inscrire deux points à l'ordre du jour de ce conseil. Ces points n'ont pas été inscrits, aucune réponse ne pouvant y être apportée à ce jour.

D'autre part, M. le Maire répondra par courrier à la pétition de 400 signatures.

M. le Maire rappelle, que depuis des mois, les élus s'inquiètent de la situation financière de l'association, que jamais n'a été mis en cause la qualité de l'accueil, et l'implication des bénévoles.

Les élus travaillent afin de trouver la meilleure solution possible pour ce service public.

20. Dates à retenir

Le 31/01/2010	à 14 h – Portage des colis à la Maison de Retraite.
Le 25/02/2010	à 20 h – Conseil Municipal.
Le 09/03/2010	à 20 h – D.O.B. (Débat d'Orientation Budgétaire), séance non publique.
Le 23/03/2010	à 20 h – Conseil Municipal, (vote du budget).

La séance est levée à 22 h 56.

Le Maire,

Alain VIENNET



Le rapporteur,

Philippe LANTUEJOL